

**Année universitaire
2026-2027**

LIVRET

des élèves de CPGE filières Scientifiques

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente aux élèves de CPGE	3
---	----------

I/ Vade-mecum	4
----------------------	----------

1/ Votre inscription cumulative à l'Université Paris Nanterre en 7 étapes	4
--	----------

2/ Le paiement des droits	5
----------------------------------	----------

3/ Le déroulement de vos études	6
--	----------

a/ Elèves de première année	7
-----------------------------	---

b/ Elèves de deuxième année	8
-----------------------------	---

c/ Elèves « khûbes » de deuxième année	8
--	---

II/ Inscription, transferts de crédits	9
---	----------

1/ La procédure relative à chaque année de CPGE (Licence 1 / Licence 2 / Licence 3)	9
--	----------

a/ Les élèves de première année de CPGE	9
---	---

b/ Les élèves de deuxième année de CPGE	9
---	---

c/ Les élèves de deuxième année « khûbes » de CPGE	9
--	---

d/ Calendrier 2026-2027 pour les élèves de CPGE inscrits en L1 ou L2 ou en régime conditionnel (L1 et L2)	9
---	---

2/ Inscription en cumulatif (Licence 1 / Licence 2 / Licence 3)	10
--	-----------

a/ Si vous êtes en première année ou 1ère inscription (L2 ou L3)	10
--	----

b/ Si vous êtes en deuxième année ou troisième année « khûbe » (disposition transitoire 2026-2027)	10
--	----

3/ Offre de formation accessible aux CPGE Filières Scientifiques	11
---	-----------

a/ Elèves des CPGE Scientifiques de 1 ^{ère} année	11
--	----

b/ Elèves des CPGE Scientifiques de 2 ^{ème} année	11
--	----

c/ Elèves des CPGE Scientifiques de 3 ^{ème} année « khûbes »	11
---	----

III/ Lexique	12
---------------------	-----------

IV/ Contacts	13
---------------------	-----------

Le mot de la présidente aux élèves de CPGE

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Vous avez fait le choix de commencer vos études supérieures dans une classe préparatoire aux grandes écoles, littéraire, économique et commerciale ou scientifique, et de bénéficier de votre inscription cumulative en licence à l'Université Paris Nanterre.

Soyez toutes et tous les bienvenus.

Grâce à l'une des nombreuses conventions qui lient l'Université Paris Nanterre et des CPGE dans toute la France, vous pourrez ainsi préparer une série de concours, acquérir une culture générale et des méthodes de travail qui vous seront utiles tout au long de votre formation supérieure et de votre vie, tout en avançant en parallèle dans votre cursus universitaire.

Les inscriptions cumulatives à l'université et en CPGE vous permettent en effet d'acquérir pour tout ou partie les crédits ECTS d'une ou plusieurs licences en parallèle de votre préparation aux concours. En outre, vous bénéficiez à ce titre, comme tout membre de la communauté de Paris Nanterre, d'un accès aux multiples ressources de l'université : accès aux bibliothèques, fonds numérique, etc.

A l'issue de vos années de CPGE, en fonction de votre niveau, vous pourrez intégrer votre cursus de rattachement. L'offre de formation de deuxième et troisième cycles de l'Université Paris Nanterre vous permettra, si vous le souhaitez, d'entamer par la suite une spécialisation avec l'accompagnement d'enseignants-chercheurs reconnus dans des disciplines qui vous sont d'ores et déjà familières : Lettres, philosophie, histoire, géographie, langues, ou encore économie

Par votre inscription cumulative, vous rejoignez pleinement l'Université Paris Nanterre, une communauté de plus de 34 000 étudiantes et étudiants et 2400 personnels, soudée autour de valeurs fortes de solidarité, de partage, d'ouverture, de respect mutuel ; une université engagée dans la construction, la transmission et la diffusion de savoirs scientifiquement fondés pour promouvoir l'émancipation et l'esprit critique qui sont si essentiels aujourd'hui.

Ce livret vous fournit les informations dont vous aurez besoin pour construire votre parcours individuel en lien avec vos études en classe préparatoire. Je vous invite à en prendre connaissance et à ne pas hésiter à venir sur nos campus découvrir le second lieu de vos études supérieures et contacter si besoin les équipes pédagogiques et administratives.

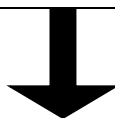
Je vous souhaite une très belle année universitaire.

Caroline ROLLAND-DIAMOND Présidente de l'Université Paris Nanterre

I/ VADE-MECUM

1/ VOTRE INSCRIPTION CUMULATIVE À PARIS NANTERRE EN 7 ETAPES

1	Prendre connaissance de l'offre de formation, de l'organisation de la Licence Sciences pour l'Ingénieur (SPI) de l'UFR SITEC et des procédures de l'Université Paris Nanterre sur le site : https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/licence-sciences-pour-ingenieur	Dès maintenant
2	Télécharger le livret sur notre site dédié aux Classes préparatoires aux grandes écoles (https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/eleves-cpge-et-esilv/eleves-de-cpge)	Dès maintenant
3	Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus. La copie de l'attestation est à joindre au dossier d'inscription.	Dès maintenant
4	Dépôt de pré-inscription sur le site démarches simplifiées (information communiquée par votre lycée).	Du 1 ^{er} septembre au 16 octobre 2026
5	Réception par mail de l'autorisation de vous inscrire en ligne sur https://iaprmo.parisnanterre.fr	Du 19 octobre au 26 novembre 2026
6	Mise à disposition du certificat de scolarité sur l'espace numérique de Nanterre	
7	Attention : l'élève CPGE doit OBLIGATOIREMENT activer son adresse électronique de PARIS NANTERRE pour : - avoir accès aux ressources documentaires de l'université, - recevoir tout message utile le concernant de la part de l'université.	Dès validation de l'inscription en ligne



BIENVENUE A L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE !

2/ LE PAIEMENT DES DROITS

A TITRE INDICATIF

Quel que soit votre niveau d'études (1^{ère} année, 2^e année), vous devez vous acquitter des droits d'inscription en Licence :

Inscription à 1 Licence

178 €

Elèves inscrits en régime conditionnel (en L1 et L2)

178 € (paiement pour le niveau L2 uniquement)

Précision sur la bourse sur critères sociaux et les pupilles de la Nation :

Concernant les pupilles de la Nation

Les pupilles de la Nation sont exonérés totalement des droits



3/ LE DEROULEMENT DE VOS ETUDES

(régime cumulatif, bascule vers le cursus universitaire, etc.)

Vous trouverez, ci-dessous, les principales informations relatives au déroulement de vos études :

- les procédures de **validation de crédits** ;
- les procédures de **bascule vers les formations universitaires** (quitter la CPGE pour rejoindre la filière d'inscription à l'université, se réorienter dans une autre filière que la filière d'inscription, etc.).

Important : dès lors que vous rejoignez les bancs de l'université, vous devez être vigilant sur les procédures et calendriers votés chaque année à l'université.

Quitter la CPGE pour rejoindre l'université peut se faire soit dans le cadre des procédures de réorientation en première année, évoquées plus bas sur cette page et en page 7, soit à l'issue d'une première ou deuxième année complète de CPGE.

L'intégration à l'issue de la CPGE dans la mention de licence qui était celle de l'inscription cumulative est effectuée comme une réinscription simple.

Si vous souhaitez demander l'intégration dans une mention de licence qui n'était pas celle choisie dans le cadre de l'inscription cumulative, alors, vous devez déposer une candidature sur le portail eCandidat (<https://ecandidat.parisnanterre.fr/>) de l'établissement, suivant le calendrier général des campagnes (premier trimestre de l'année civile).

Réorientation en première année de Licence :

Vous vous êtes inscrit en première année de Licence et vous souhaitez vous réorienter dès maintenant ou pour le second semestre dans la même formation ou dans une autre formation.

- **Pour les élèves qui souhaitent basculer dans la même formation en présentiel (Régime Normal) :**

Vous devez télécharger le formulaire sur :

<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/candidatures/eleves-de-cpge>

Rubrique « Procédures et foire aux questions CPGE » puis « comment quitter la CPGE et basculer en cours d'année du régime cumulatif au régime normal au premier semestre de la L1 »

Selon le parcours de la mention de diplôme demandé, un avis pédagogique sera émis par les enseignants de la formation.

Cette démarche devra être effectuée avant le 31 octobre 2026.

- **Pour les élèves qui souhaitent intégrer au second semestre une formation autre que celle dans laquelle vous êtes inscrit :**

Vous devez candidater sur <https://ecandidat.parisnanterre.fr/> à partir de début novembre

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site :

<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/candidatures/eleves-de-cpge>

« Comment vous réorienter en Licence 1 pour l'année 2026/2027 dans une autre formation que votre formation d'inscription ».

A/ Elèves de première année

CPGE 1 ^{ère} année <u>Régime cumulatif</u>	En cas d'arrêt de la CPGE, vous pouvez rejoindre la Licence d'inscription (mention) au 1 ^{er} semestre ou une autre formation au 2 nd semestre		LICENCE 1 à l'université <u>Régime normal</u>
Semestre 1	→	Vous pouvez demander un basculement en régime normal de la Licence : 1- Dans la formation d'inscription avant le 31 octobre 2026 : Procédure : Formulaire téléchargeable sur https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/candidatures/eleves-de-cpge Rubrique « Procédures et foire aux questions CPGE » puis « comment quitter la CPGE et basculer en cours d'année du régime cumulatif au régime normal au premier semestre de la L1 » Vous devrez alors valider l'intégralité du premier semestre. 2- Dans une autre formation au début du 2nd semestre, après avis pédagogique de la formation d'accueil envisagée : Procédure : Candidature en réorientation à formuler sur le site à partir de début novembre : https://ecandidat.parisnanterre.fr Informations disponibles sur : https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/candidatures/eleves-de-cpge « Comment vous réorienter en Licence 1 pour l'année 2026/2027 dans une autre formation que votre formation d'inscription »).	→
Semestre 2	→		→
Validation des crédits <u>à l'issue de votre 1^{ère} année</u>			
La commission pédagogique de l'UFR SITEC examine les dossiers de demande de transfert de crédits et de passage en année supérieure de Licence. Les cas possibles sont : ➤ Obtention de 60 ECTS : vous pouvez vous réinscrire en 2 ^{ème} année de Licence, soit en régime cumulatif (si vous restez en CPGE), soit en régime normal (si vous rejoignez l'université). Attention en cas de changement de formation l'année suivante : - si vous voulez vous inscrire en cumulatif dans une autre formation que celle qui correspond à vos 60 premiers crédits (autre mention), votre dossier sera soumis à la rentrée suivante à un avis pédagogique pour un accès éventuel en L2 dans la formation demandée ; - si vous envisagez de quitter la CPGE l'année prochaine et de rejoindre une autre formation que celle qui correspond à vos 60 premiers crédits ou une formation en distanciel, il vous faut postuler en temps voulu sur le site eCandidat https://ecandidat.parisnanterre.fr/ (portail de candidatures en ligne à partir de mars 2027). Toutes les informations sont disponibles sur : https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/ 30 ECTS (validation d'un semestre) : vous pouvez vous inscrire en 2 ^e année de Licence sous le régime conditionnel (réinscription en 1 ^{ère} et en 2 ^e années de Licence). Si vous n'avez validé aucun crédit : vous devez vous réinscrire en 1 ^{ère} année de Licence (redoublement) - si vous n'avez pas validé un semestre (30 ECTS) ET les UE fondamentales des deux semestres : vous devez vous réinscrire en 1 ^{ère} année de Licence (redoublement).			

B/ Elèves de deuxième année

Validation des crédits à l'issue de votre 2^{ème} année

La **commission pédagogique de l'UFR SITEC** examine les dossiers de transfert de crédits et de passage en année supérieure de Licence :

- **120 ECTS** : vous pouvez vous réinscrire en 3^{ème} année de Licence, soit en régime cumulatif (si vous restez en CPGE), soit en régime normal (si vous rejoignez l'université).

Attention en cas de changement de formation l'année suivante :

- si vous voulez vous inscrire en **cumulatif** dans une autre formation que celle qui correspond à vos 120 premiers crédits (autre mention), votre dossier constitué à la rentrée suivante sera soumis à un avis pédagogique pour un accès éventuel en L3 dans la formation demandée ;

- **si vous voulez quitter la CPGE** et rejoindre une autre formation que celle qui correspond à vos 120 premiers crédits ou une formation en distanciel, il vous faut **postuler** en temps voulu sur le site ecandidat.parisnanterre.fr (site de candidature en ligne à partir de **mars 2027** : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>). Toutes les informations sont disponibles sur : <https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/>

- **30 ECTS (validation d'un semestre)** : vous pouvez vous inscrire en 3^{ème} année de Licence sous le régime conditionnel (réinscription en 2^{ème} **et** en 3^{ème} années de Licence) à condition de quitter la CPGE et de rejoindre l'université en régime normal ; si vous restez en CPGE pour « khûber », vous ne pouvez vous inscrire qu'en 2^{ème} année de Licence.

Si vous n'avez validé aucun crédit : vous devez vous réinscrire en 2^{ème} année de Licence (redoublement).

C/ Elèves « khûbes » de deuxième année

Validation des crédits à l'issue de votre 3^e année de CPGE

Elèves inscrits en troisième année de Licence

La **commission pédagogique de l'UFR SITEC** examine les dossiers de transfert de crédits suivant les mêmes modalités qu'en première et deuxième années, pour atteindre un transfert maximal de 180 ECTS.

Attention :

- Depuis la loi n° 2016-1828 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'accès en Master 1^{ère} année est désormais subordonné à l'examen du dossier du candidat. Il n'y a donc plus d'accès de plein droit en Master 1^{ère} année. En conséquence, vous devez **anticiper et postuler au(x) Master(s) 1^{ère} année souhaité(s) sur le site Mon Master (monmaster.gouv.fr)**

- **moins de 180 ECTS** : vous devez vous réinscrire en 3^e année de Licence pour valider les crédits manquants.

Les élèves qui le souhaitent peuvent initier à titre individuel une démarche de reconnaissance des acquis des études dans l'objectif d'obtenir le diplôme de licence au sens plein du terme. Cette procédure, dite de VES (Validation des Etudes Supérieures) est indépendante de l'inscription cumulative et de la procédure de transfert de crédits.

III/ INSCRIPTION, TRANSFERTS DE CREDITS

A l'Université Paris Nanterre, les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) des filières Scientifiques peuvent s'inscrire à la préparation à la Licence mention Sciences pour l'Ingénieur (SPI).

A l'issue de l'année universitaire, cette inscription débouche pour des élèves CPGE inscrits en cumulatif en L1 ou L2, sur proposition de la commission compétente, sur la décision d'un transfert de crédits correspondant à leur inscription en cumulatif à l'université.

1/ LA PROCEDURE RELATIVE A CHAQUE ANNEE DE CPGE (LICENCE 1 / LICENCE 2 / LICENCE 3)

a/ Les élèves de première année de CPGE

Ils sont inscrits administrativement en première année de Licence. A l'issue de celle-ci, ils demandent un transfert des crédits acquis en CPGE pour la validation des enseignements de la formation universitaire à laquelle ils sont inscrits et leur inscription en deuxième année

Selon leur dossier scolaire, la commission compétente émet un avis, par l'admission ou non au niveau supérieur.

b/ Les élèves de deuxième année de CPGE

S'ils sont inscrits administrativement en deuxième année de Licence, à l'issue de celle-ci, ils demandent un transfert des crédits acquis en CPGE pour la validation des enseignements de la formation universitaire à laquelle ils sont inscrits et leur inscription en troisième année.

S'ils sont inscrits administrativement en régime conditionnel en première et deuxième années de Licence, à l'issue de celle-ci, ils demandent un transfert des crédits acquis en CPGE pour la validation des enseignements de la L1 et de la L2 auxquelles ils sont inscrits et leur inscription en troisième année.

Selon leur dossier scolaire, la commission compétente émet un avis, par l'admission ou non en année supérieure.

c/ Les élèves de deuxième année (khûbe) de CPGE

Ils sont inscrits administrativement en troisième année de Licence. A l'issue de celle-ci, ils demandent un transfert des crédits acquis en CPGE pour la validation des enseignements de la formation universitaire à laquelle ils sont inscrits et leur inscription en deuxième année.

Selon leur dossier scolaire, la commission compétente émet un avis pour valider ou non l'obtention de 180 crédits ECTS.

d/ Calendrier 2026-2027 pour les élèves de CPGE inscrits en L1 ou L2 ou en régime conditionnel (L1 et L2)

La commission de « transfert des crédits » pour les élèves inscrits en 1ère année et/ou en 2ème année se réunira **début juillet 2027**.

Il est indispensable que le dossier complet comprenant le relevé des résultats obtenus par l'élève dans son établissement CPGE, pendant l'année **2026-2027**, soit communiqué à l'UFR SITEC, dans le respect du calendrier qui sera indiqué pour le dépôt de ce dossier.

2/ INSCRIPTION EN CUMULATIF (LICENCE 1 / LICENCE 2 / LICENCE 3)

Vous devez télécharger sur le site <https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/elevs-cpge-et-eslv/elevs-de-cpge> le livret de l'élève CPGE 1^{ère}, 2^e année et 3^{ème} année (khûbes) Filière Scientifique.

La candidature pour la filière Scientifique est à réaliser sur la plateforme Démarches Simplifiées : <https://demarches.adullact.org/commencer/pre-inscriptions-cpge-scientifiques>

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) :

Avant de procéder à l'inscription en ligne sur la plateforme <https://iaprimo.parisnanterre.fr> (une fois votre candidature validée), vous devez vous acquitter de la CVEC (par paiement ou exonération) auprès du CROUS sur le site cvec.etudiant.gouv.fr

La cotisation est de 105 euros et les étudiants boursiers du CROUS en sont exonérés.

Attention : La VILLE D'ETUDES à saisir lors de votre connexion est celle de l'université : NANTERRE et non celle de votre établissement CPGE.

Hotline du CROUS en cas de difficultés pour réaliser cette démarche : 09 72 59 65 65

a/ Si vous êtes en première année ou 1^{ère} inscription (L2 ou L3) :

Vous devez effectuer une pré-inscription sur la plateforme Démarches Simplifiées (lien qui sera transmis par l'établissement CPGE), compléter les informations demandées et joindre les pièces à fournir. Un mail vous sera ensuite adressé pour procéder à votre inscription en ligne sur la plateforme <https://iaprimo.parisnanterre.fr>

b/ Si vous êtes en deuxième année et troisième année (Khûbe) (disposition transitoire 2026-2027) :

Vous devez effectuer une pré-inscription sur la plateforme Démarches Simplifiées (lien qui sera transmis par l'établissement CPGE), compléter les informations demandées et joindre les pièces à fournir. **Selon votre situation :**

Si vous étiez déjà inscrit à l'université Paris Nanterre en 2025- 2026 :	Vous êtes en possession d'une autorisation d'inscription (décision de transfert de crédits) pour la mention de formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire en 2026-2027 : téléverser une copie de la décision sur votre dossier de candidature (démarches simplifiées). Vous n'avez pas d'autorisation d'inscription pour la mention et le parcours de formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire en 2026-2027 : Vous devez téléverser dans votre dossier de candidature les relevés de notes de votre première année de CPGE.
Si vous n'étiez pas inscrit à l'université Paris Nanterre en 2025- 2026 :	Vous êtes en possession d'une décision de transfert de 60 crédits de votre université d'origine dans la mention demandée. Vous devez téléverser la copie de la décision de l'université d'origine. Vous n'êtes pas en possession d'une décision de transfert de 60 crédits de votre université d'origine dans la mention demandée. Vous devez téléverser dans votre dossier de candidature les relevés de notes de votre première année de CPGE.

3/ OFFRE DE FORMATION ACCESSIBLE AUX CPGE FILIERES SCIENTIFIQUES

Vous trouverez ci-dessous la formation ouverte aux élèves des CPGE Scientifiques :

a/ Elèves des CPGE scientifiques de 1^{ère} année :

Intitulé de la licence		Filière de la classe préparatoire			
Domaine	Mention	MPSI	PCSI	MP2I	PTSI
Sciences, Technologies, Santé	Sciences pour l'Ingénieur	X	X	X	X

b/ Elèves des CPGE scientifiques de 2^{ème} année :

Intitulé de la licence		Filière de la classe préparatoire				
Domaine	Mention	MP	PC	PT	MPI	PSI
Sciences, Technologies, Santé	Sciences pour l'Ingénieur	X	X	X	X	X

c/ Elèves des CPGE scientifiques de 3^{ème} année :

Intitulé de la licence		Filière de la classe préparatoire				
Domaine	Mention	MP	PC	PT	MPI	PSI
Sciences, Technologies, Santé	Sciences pour l'Ingénieur	X	X	X	X	X

III/ LEXIQUE

Crédit :

A chaque enseignement suivi est associé un nombre de crédits représentant la charge totale de travail qu'il nécessite pour acquérir les connaissances et compétences transmises. Cette charge de travail recouvre les heures d'enseignement mais aussi le travail personnel. Si l'enseignement est validé, l'étudiant acquiert et capitalise le nombre de crédits qui lui est associé.

Ces crédits peuvent alors être acquis dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur en Europe et être pris en compte pour l'obtention du diplôme ou d'un grade universitaire à la condition que les enseignements ainsi validés soient en rapport avec la formation sanctionnée par ce diplôme ou ce grade. On parle couramment de crédits ECTS pour *European Credit Transfer System*. Le nombre de crédits affectés à un semestre universitaire d'enseignement est de 30 crédits.

Licence :

La Licence est le diplôme et le grade obtenu à l'issue de six semestres après la fin des études secondaires. La formation y est organisée, au sein d'une mention, sous forme de parcours-types qui comprennent des enseignements fondamentaux et complémentaires, des enseignements linguistiques et pré- professionnalisants, ainsi que des modules de personnalisation du cursus.

Master :

Le master est le diplôme et le grade acquis à l'issue de 4 semestres au-delà de la Licence.

Parcours :

Les mentions de diplômes se subdivisent parfois en **parcours**. Un parcours-type propose un ensemble cohérent d'enseignements en vue d'une spécialisation de l'étudiant au sein de la mention. La Licence Sciences pour l'Ingénieur ne comporte pas de parcours.

IV/ CONTACTS

Sites à consulter :

Université Paris Nanterre :

<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/candidatures/eleves-de-cpge>

Spécial filières Scientifiques - UFR SITEC :

<https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/candidatures-et-inscriptions/eleves-cpge-et-eslv/eleves-de-cpge>

Service de Scolarité Générale de Ville-d'Avray

service-scolarite@iut.parisnanterre.fr

UFR SITEC

gestion-cpge@sitec.parisnanterre.fr

Contact général Université

cpge@def.parisnanterre.fr

Site Internet Université :

<http://www.parisnanterre.fr>

UNIVERSITE PARIS NANTERRE

200 Avenue de la République

92001 NANTERRE Cedex